



DELIBERATION N°2025 01-01

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23.01.25

ID : 095-200076222-20250123-20250101-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du comité syndical légalement convoqués le 15 janvier, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, M. Bru de Berville, Mme Bellée de Bréançon, M. George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Veres de Magny-en-Vexin, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), Mme Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), M. Henneton de Genainville (ccvvs), Ms Lecocq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Raysseguier de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mme Marandel de Wy-dit-joli-village

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Sagy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Puech d'Alissac Maire de Magny-en-Vexin, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

5 POUVOIRS DONNES : Mme Ouin-Moysan de Courcelles-sur Viosne à Mme Sorel, M. Balan de Frémécourt à Mme Carpentier, M.Dumas de Genainville à M. Caurette, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte à Mme Lucas, Mme Chériot de Wy-dit-Joli Village à M. Millouet.

Au total, 26 maires ou délégués sont présents, représentant 29 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h40

Élection du nouveau président

À la suite de la démission de M. de Kervéguen en date du 23 décembre 2024, pour raisons de santé, un nouveau bureau doit être élu.

Afin de présider l'assemblée durant l'élection du nouveau président, Mme Carpentier, 1^{ère} vice-présidente, cherche à nommer le/la doyen(ne) parmi tous les membres présents.

M. Teilland Alain (Condécourt)) est ainsi appelé à prendre la présidence de l'assemblée pour cette élection.

Une personne avait fait acte de candidature auprès du secrétariat, préalablement à la séance :

Mme Carpentier (maire)

M. Teilland (doyen) fait appel à d'autres volontaires parmi l'assemblée : Aucun délégué ne se désigne.

L'élection du président se fait à bulletin secret. Les délégués sont appelés un à un, dans l'ordre de la liste d'émargement. Les cinq pouvoirs sont pris en compte.

Résultats du dépouillement : Nombre de suffrages exprimés : 29

Voix pour Mme Carpentier : 29

Mme Carpentier est élue Présidente à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 janvier 2025

La Présidente

La Présidente
Catherine Carpentier

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65



DELIBERATION N°2025 01-02

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23.01.2025

ID : 095-200076222-20250123-20250102-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du comité syndical légalement convoqués le 15 janvier, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, M. Bru de Berville, Mme Bellée de Bréançon, M. George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémenville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Veres de Magny-en-Vexin, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), Mme Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), M. Henneon de Genainville (ccvvs), Ms Lecocq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Raysseguier de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mme Marandel de Wy-dit-joli-village

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Boissy-l'Aillerie (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Sagy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Puech d'Alissac Maire de Magny-en-Vexin, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

5 POUVOIRS DONNES : Mme Ouin-Moysan de Courcelles-sur Viosne à Mme Sorel, M. Balan de Frémécourt à Mme Carpentier, M. Dumas de Genainville à M. Caurette, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte à Mme Lucas, Mme Chériot de Wy-dit-Joli Village à M. Millouet.

Au total, 27 maires ou délégués sont présents (dont un délégué arrivé en cours de séance) représentant 30 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h40

Élection des 2 Vice-Présidents

Mme Carpentier, nouvellement élue, prend la présidence de la séance.

Considérant les statuts du SI CONSERVATOIRE DU VEXIN précisant que le Comité syndical élit parmi ses membres un bureau comprenant : 2 vice-présidents, un ou plusieurs membres (dont 1 secrétaire).

Mme Carpentier rapporte les candidatures de :

M. Caurette Olivier (adjoint au maire), Mme Lourtil Stéphanie (adjointe au maire),

Il est fait appel à volontaires dans la salle : Aucun autre délégué ne se désigne volontaire.

La Présidente suggère l'acceptation de la désignation de ces 2 délégués sans vote à bulletin secret. Aucun délégué ne s'oppose ni à cette proposition ni à cette désignation.

M. Caudrette et Mme Lourtil sont élus vice-présidents à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

La Présidente

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 janvier 2025

La Présidente

Catherine Carpentier

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambet.
95640 MARINE.

Tel : 01 30 39 20 61

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES

Tel : 01 30 39 20 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du comité syndical légalement convoqués le 15 janvier, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, M. Bru de Berville, Mme Bellée de Bréançon, M. George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Veres de Magny-en-Vexin, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), Mme Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), M. Henneton de Genainville (ccvvs), Ms Lecocq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Raysseguier de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mme Marandel de Wy-dit-joli-village

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Boissy-l'Aillerie (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Sagy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Puech d'Alissac Maire de Magny-en-Vexin, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

5 POUVOIRS DONNES : Mme Quin-Moysan de Courcelles-sur Viosne à Mme Sorel, M. Balan de Frémécourt à Mme Carpentier, M. Dumas de Genainville à M. Caurette, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte à Mme Lucas, Mme Chériot de Wy-dit-Joli Village à M. Millouet.

Au total, 27 maires ou délégués sont présents (dont un délégué arrivé en cours de séance) représentant 30 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h40

Election des membres du Bureau

Mme Carpentier accueille les deux vice-présidents nouvellement élus et poursuit la séance.

Considérant les statuts du SI CONSERVATOIRE DU VEXIN précisant que le Comité syndical élit parmi ses membres un bureau comprenant : 2 vice-présidents, un ou plusieurs membres (dont 1 secrétaire).

Mme Carpentier rapporte les candidatures reçues au secrétariat préalablement à la réunion de :

Mme Sorel (Ambleville - ccvvs), Mme Lucas (Marines - ccvc), M. Millouet (Maudétour-en-Vexin - ccvvs), M. Veres (Magny-en-Vexin - ccvvs) et M. Vinolas (Seraincourt - ccvc)

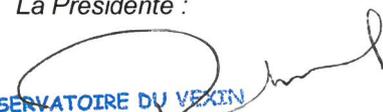
Il est fait appel à volontaires dans la salle : Aucun autre délégué ne se désigne volontaire.

Le Président suggère l'acceptation de la désignation de ces 5 délégués sans vote à bulletin secret. Aucun délégué ne s'oppose ni à cette proposition ni à cette désignation.

**Mme Sorel, Mme Lucas (secrétaire), M. Millouet, M. Veres et M. Vinolas
sont désignés Membres du Bureau à l'unanimité**

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication, le :

La Présidente :


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 janvier 2025

La Présidente


Catherine Carpentier
CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65



DELIBERATION N°2025 01-04

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID : 095-200076222-20250123-20250140-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du comité syndical légalement convoqués le 15 janvier, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, M. Bru de Berville, Mme Bellée de Bréançon, M. George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémenville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Veres de Magny-en-Vexin, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), Mme Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), M. Henneton de Genainville (ccvvs), Ms Lecocq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Raysseguier de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mme Marandel de Wy-dit-joli-village

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Boissy-l'Aillerie (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nuécourt (ccvc), Sagy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Puech d'Alissac Maire de Magny-en-Vexin, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

5 POUVOIRS DONNES : Mme Ouin-Moysan de Courcelles-sur Viosne à Mme Sorel, M. Balan de Frémécourt à Mme Carpentier, M.Dumas de Genainville à M. Caurette, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte à Mme Lucas, Mme Chériot de Wy-dit-Joli Village à M. Millouet.

Au total, 27 maires ou délégués sont présents (dont un délégué arrivé en cours de séance) représentant 30 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h40

Délégation du comité syndical au Président, dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT

Vu l'article L. 5211-10 permettant à l'assemblée délibérante d'un EPCI de déléguer, à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégalement, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi,

Considérant que le champ des délégations d'attribution données par l'organe délibérant d'un EPCI ne se limite pas à celui qui est défini pour le conseil municipal par l'article L. 2122-22 (avis du CE, 17 décembre 2003, n° 258616, au tribunal administratif de Lille, Préfet du Nord),

Considérant que les attributions déléguées au président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents, sauf si l'organe délibérant s'y opposait formellement dans sa délibération portant délégation, la disposition de l'article L. 2122-23 étant applicable sur ce point,

Dans ce cadre et afin de faciliter l'administration du Syndicat intercommunal et du Conservatoire, il est précisé aux délégués que les délégations d'attribution du Conseil syndical pourraient porter notamment sur les points suivants :

- signer tout type de demandes de subventions,
- établir ou signer tout type de conventions,
- ouvrir ou modifier des classes et créer ou modifier les postes nécessaires,
- créer, modifier ou fermer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,



- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 4600 €,
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui,
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Cette liste n'est pas exhaustive et tout domaine ne relevant pas des exceptions mentionnées à l'article L5211-10 peut amener le Président à avoir recours à la présente délégation.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations telles que définies ci-dessus sont votées à l'unanimité

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
 Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 janvier 2025

La Présidente

Catherine Carpentier


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
 Tel : 01 30 39 20 65



DELIBERATION N°2025 01-05

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23.01.25

ID : 095-200076222-20230123-20250105-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du comité syndical légalement convoqués le 15 janvier, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, M. Bru de Berville, Mme Bellée de Bréançon, M. George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Veres de Magny-en-Vexin, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), Mme Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), M. Henneton de Genainville (ccvvs), Ms Lecocq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Raysseguier de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mme Marandel de Wy-dit-joli-village

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Arthies (ccvvs), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Sagy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Puech d'Alissac Maire de Magny-en-Vexin, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

5 POUVOIRS DONNES : Mme Quin-Moysan de Courcelles-sur Viosne à Mme Sorel, M. Balan de Frémécourt à Mme Carpentier, M.Dumas de Genainville à M. Caurette, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte à Mme Lucas, Mme Chériot de Wy-dit-Joli Village à M. Millouet.

Au total, 27 maires ou délégués sont présents (dont un délégué arrivé en cours de séance) représentant 30 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h40

Délégation de fonctions et de signature du Président, dans le cadre de l'article L5211-09 du CGCT

Vu l'article L. 5211-09 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autre membres du bureau,

Considérant qu'aux termes de ce même article, il peut également donner, dans les mêmes conditions, délégation de signature au directeur général des services (directeur du conservatoire),

Considérant que, comme pour le maire, la loi n'apporte pas de restriction aux matières pour lesquelles la délégation de signature peut être donnée par un président d'EPCI,

Le Président souhaite donner délégation de signature :

- aux 2 vice-présidents, en cas d'absence ou d'empêchement personnel,
- au directeur du conservatoire pour passer toute commande inférieure à 1 500 €.

Les délégations telles que définies ci-dessus sont votées à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication, le :

La Présidente :


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 janvier 2025

La Présidente


Catherine Carpentier
CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65



DELIBERATION N°2025 01-06

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le 23-01-25

ID : 095-200076222-20250123-20250106-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du comité syndical légalement convoqués le 15 janvier, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, M. Bru de Berville, Mme Bellée de Bréançon, M. George de Brignancourt, Mme Aglaves-Lucas de Chars, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Bouillant de Commeny, Mme Bouillant de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Lago de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour de Le Bellay-en-Vexin, Mme Morgue de Longuesse, Mme Lucas de Marines, Mme Barach de Montgeroult, Mme Menetrier de Santeuil, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, Mme Lourtil de Vigny,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Veres de Magny-en-Vexin, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

Mme Gallo-Grosos de Commeny (ccvc), Mme Mathieu de Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Mme Castellarnau de Frémécourt (ccvc), M. Henetton de Genainville (ccvvs), Ms Lecocq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mme Raysseguier de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse et M. Frenea d'Us (ccvc), Mme Marandel de Wy-dit-joli-village

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Arthies (ccvvs), Boissy-l'Aillerie (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Haravilliers (ccvc), Le Heulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Sagy (ccvc), Theuville (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Puech d'Alissac Maire de Magny-en-Vexin, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mme Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

5 POUVOIRS DONNES : Mme Ouin-Moysan de Courcelles-sur Viosne à Mme Sorel, M. Balan de Frémécourt à Mme Carpentier, M. Dumas de Genainville à M. Caurette, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte à Mme Lucas, Mme Chériot de Wy-dit-Joli Village à M. Millouet.

Au total, 27 maires ou délégués sont présents, représentant 30 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h40

Indemnités de fonctions du Président

Vu les articles L. 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant et réglementant l'indemnisation de fonction des Présidents et Vice-Présidents des EPCI pour chaque catégorie d'EPCI.

Considérant que le montant des indemnités de fonction des présidents d'EPCI est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2025, la population totale des communes et Communauté de communes adhérentes au SI Conservatoire du Vexin s'élevait à 35 911 habitants, plaçant le syndicat dans la fourchette des communes de 20 000 à 49 999 habitants pour lesquelles le montant de l'indemnité brute maximal s'élève à 1051,88 € (25,59 % de l'IB1027).

Saluant la volonté du président précédent de calculer son indemnité sur la moyenne démographique des communes adhérentes au Syndicat et non sur la population totale du territoire, soit un montant calculé à ce jour de 274,99 €,

Considérant la proposition de la Présidente de poursuivre sur le schéma précédent en alignant son indemnité sur la tranche de population « 500 à 999 habitants » (moyenne des communes adhérentes).

L'indemnité proposée au vote correspond au taux de 6,69 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le taux proposé est accepté à l'unanimité

Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le 23 janvier 2025

La Présidente

La Présidente
Catherine Carpentier


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65


CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65